

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° P.2098-LAS-192

SECOND DRAFT BY-LAW NO. P.2098-LAS-192

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mars 2018 sur le premier projet de règlement P.2098-LAS-192, le conseil a adopté à sa séance du 3 avril 2018 le second projet P.2098 LAS-192 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2098 afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie »* ».

Following the public consultation meeting held on March 28, 2018 concerning first draft by-law no. P.2098-LAS-192, Council adopted, at its meeting of April 3, 2018, second draft by-law P.2098-LAS-192 entitled "Second draft by-law P.2098-LAS-192 amending zoning by-law no. 2098 to simplify the garage sale process, to extend the outdoor storage and parking period for recreational equipment and to authorize open stairwells giving access to "commercial" and "industrial" class building basements.

L'objet de ce projet de règlement vise à :

The purpose of this draft by-law is to:

1. permettre la tenue de ventes de garage à trois (3) occasions prédéterminées durant l'année;
2. prolonger la période d'entreposage extérieur d'équipement de récréation afin qu'elle soit dorénavant du 1^{er} avril au 1^{er} décembre;
3. autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie ».

1. Authorize the holding of garage sales on three (3) predetermined occasions;
2. Extend the outdoor storage and parking period for recreational equipment so that it be from April 1st to December 1st;
3. Authorize open stairwells giving access to "commercial" and "industrial" class building basements.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

This second draft by-law contains provisions that could be subject to an application by interested persons in the zones concerned and contiguous zones such that a by-law that contains them be submitted to them for approval in accordance with the *Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities*.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

An application relative to the provisions pertaining to:

- la tenue de ventes-débarras (ventes de garage) à trois (3) occasions prédéterminées durant l'année;
- la prolongation de la période d'entreposage extérieur d'équipement de récréation afin qu'elle soit dorénavant du 1^{er} avril au 1^{er} décembre;

the holding of garage sales on three (3) predetermined occasions during the year;

the extension of the outdoor storage and parking period for recreational equipment so that it be from April 1st to December 1st;

est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone concernée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

constitutes a separate provision applying separately to each zone named. The purpose of such an application is to submit the by-law containing this provision to the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted with regards to the provision.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de toutes zones situées sur le territoire de l'arrondissement afin que le règlement soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

This second draft by-law contains provisions which can be subject to requests from interested persons of all zones on the territory of the borough so that the by-law be submitted to their approval according to the *Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities*.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

Pour être valide, une demande doit :

To be valid, an application must:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement au plus tard le 20 avril 2018 à 12 h;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the office of the Borough Secretary no later than April 20, 2018 at 12:00 p.m.;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

3. INTERESTED PERSONS

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Borough Secretary, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE DE DEMANDES

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

All provisions of the second draft by-law that are not subject to any valid application can be included in a by-law that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

Le second projet de règlement ainsi que les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

The second draft by-law and zoning plans can be consulted at the office of the Borough Secretary, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours. The present notice is also available on the Ville de Montréal website at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Public Notices".

DONNÉ À LASALLE, ce 12 avril 2018.

GIVEN AT LASALLE, this 12th day of April 2018.

Nathalie Hadida
 Secrétaire d'arrondissement

Nathalie Hadida
 Borough Secretary